



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 70016

Texte de la question

M. Julien Aubert appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la nécessité de reconnaître et d'encadrer les fonctions de garde-messier. Face à la multiplication des vols dans leurs truffières, les producteurs de truffes de Vaucluse ont décidé de faire revivre un métier ancestral, celui de garde-messier qui était reconnu dans l'ancien droit mais qui a disparu des textes lorsque la police rurale a été confiée aux gardes champêtres, fonctionnaires territoriaux. Dans le canton de Pernes les Fontaines (Vaucluse), plusieurs gardes-messiers, tous bénévoles, patrouillent dans les différentes communes et travaillent en étroite collaboration avec les gendarmes, auxquels ils signalent les faits douteux. Leur rôle est de surveiller les récoltes dans les zones truffières, mais aussi d'être vigilants sur les vols de bois, de pierres ou même de fruits. Plusieurs gardes-messiers sont assermentés depuis quelques années, mais le nouveau procureur de la République ne souhaite pas assermenter de nouveaux gardes car leur existence n'est pas reconnue par la réglementation. Compte tenu de l'utilité de leur mission en matière de prévention des vols, il serait souhaitable de reconnaître juridiquement les fonctions de garde-messier et de permettre leur assermentation. Il lui demande quelles mesures elle entend prendre en ce sens, afin d'assurer plus efficacement la surveillance des récoltes, en collaboration avec la gendarmerie nationale.

Données clés

Auteur : [M. Julien Aubert](#)

Circonscription : Vaucluse (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70016

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9768

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)